

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU SIVOS**  
**Séance du lundi 05 novembre 2018 à 19 h 30**

L'an deux mil dix-huit, le 05 novembre à 19 h 30, le comité syndical dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice PACREAU, Président.

Présents :

M. Patrice PACREAU, M. Jean-Pierre SERVANT, Mme Stéphanie BOTREL, **délégués titulaires de LA RONDE ;**

Mme Gwénola BOUSSATON-COUSIN, **déleguée titulaire de ST CYR DU DORET ;**

M. Emmanuel TURGNE, **délegué suppléant de LA RONDE ;**

Mme Nathalie BOUTILLIER, **déleguée suppléante de ST CYR DU DORET ;**

Excusés :

Mme Alexandra VACHER GOUX, Mme Cynthia FAVREAU, **déleguées titulaires de ST CYR DU DORET ;**

Mme LOREAU-LEBRETON Annie, Mme Myriam NEUFCOUR-LIGONNIERE, **déleguées suppléantes de LA RONDE ;**

Mme LETOURNEUR Laurence, Mme Lydie GUERIN, **déleguées suppléantes de ST CYR DU DORET ;**

Date de convocation : 29/10/2018

Secrétaire de séance : Gwenola BOUSSATON COUSIN

Nbre de membres en exercice : 6

Nbre de membres présents : 4

Nbre de votants : 4

Invités : Madame Stéphanie VICENZOTTO – Directrice de l'école (excusée)

Monsieur Fleur LOIZEAU – Directrice de l'accueil de loisirs de Courçon (présente)

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu réunion du jeudi 24 mai 2018
- Projet de mise en place des stores extérieurs
- Présentation des devis stores extérieurs
- Demande subventions
- Maintenance informatique renouvellement contrat
- Délibération CDC regroupement de commande
- Délibération MNT – modification du taux de cotisation
- Convention de mise à disposition Félix
- Modification éventuelle des horaires de l'accueil périscolaire
- Questions diverses

-:- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU du COMITE SYNDICAL du jeudi 24 mai 2018**

Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du jeudi 24 mai 2018.

En l'absence d'observations, le Comité Syndical approuve ce procès-verbal.

**2 - TRAVAUX BÂTIMENTS SCOLAIRES – INSTALLATION DE STORES (école - restaurant scolaire) – Approbation du projet**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de travaux dans les bâtiments scolaires pour l'année 2019.

Il s'agit d'équiper de stores extérieurs les 2 classes maternelles, le bureau, la garderie, 2 classes élémentaires et le restaurant scolaire et d'aménager de stores intérieurs un couloir et une salle.

Les deux objectifs de ces travaux sont

- d'une part de protéger les enfants et les personnels des effets néfastes d'une chaleur excessive. En effet les classes et les locaux concernés sont équipés de larges baies vitrées qui, à certaines périodes de l'année (mai, juin et septembre), font que la température intérieure dépasse les 35 °C.
- d'autre part de répondre aux directives du PPMS Attentat-Intrusion en permettant l'occultation des lieux prévus pour le confinement des enfants et des personnels. La demande en a été faite par la

directrice de l'école lors du dernier conseil d'école.  
 Ces travaux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2019.  
 En conséquence, celui-ci invite les membres du Comité Syndical à approuver le projet.  
 Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,  
 APPROUVE le projet d'installation de stores  
 DECIDE de l'inscription au budget 2019 dans la section investissement  
 AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir sur ce projet.

### **3 - CHOIX DES ENTREPRISES**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de choisir les entreprises qui vont effectuer les travaux à l'école. Il présente les deux devis qui ont été demandés.

- BURGEOT STORES (Alimentation électrique non comprise) .....	22 971.38 € HT
- Menuiserie BEAUBEAU Benjamin (Alimentation électrique comprise).....	22 317.44 € HT

Après avoir étudié les devis et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, choisit l'entreprise

- Menuiserie BEAUBEAU Benjamin .....	22 317.44 € HT
--------------------------------------	----------------

Et AUTORISE Monsieur le Président à signer les devis.

### **4 – DEMANDE DE SUBVENTION DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de travaux concernant l'installation de stores extérieurs des classes maternelles, garderie, bureau de la directrice, des classes élémentaires et du restaurant scolaire ainsi qu'un couloir et une salle de stores intérieurs est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

En conséquence, Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à solliciter une subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût global de l'opération : 22 317.44 € H.T., comprenant :

- Equipement stores extérieurs classes élémentaires .....	5 927.58 € HT
- Equipement stores extérieurs classes maternelles – garderie – Bureau direction - .....	8 336.12 € HT
- Equipement brise soleil orientables restaurant scolaire .....	6 703.20 € HT
- Equipement stores intérieurs .....	1 350.54 € HT

Financement (en % du coût hors taxes de l'opération) :

- Subvention Département 30 % .....	6 695.23 €
- Subvention DETR 25 % .....	5 579.36 €
- Financement du SIVOS .....	10 042.85 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférent.

### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION DU DEPARTEMENT**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de travaux concernant l'installation de stores extérieurs des classes maternelles, garderie, bureau de la directrice, des classes élémentaires et du restaurant scolaire ainsi qu'un couloir et une salle de stores intérieurs est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département.

En conséquence, Monsieur le Président invite les membres du Comité Syndical à solliciter une subvention suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût global de l'opération : 22 317.44 € H.T., comprenant :

- Equipement stores extérieurs classes élémentaires .....	5 927.58 € HT
- Equipement stores extérieurs classes maternelles – garderie – Bureau direction - .....	8 336.12 € HT
- Equipement brise soleil orientables restaurant scolaire .....	6 703.20 € HT
- Equipement stores intérieurs .....	1 350.54 € HT
Financement (en % du coût hors taxes de l'opération) :	
- Subvention Département 30 % .....	6 695.23 €
- Subvention DETR 25 % .....	5 579.36 €
- Financement du SIVOS .....	10 042.85 € HT

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

SOLLICITE la subvention auprès du Département

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents y afférent

## **6 - AUTORISATION DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de déposer une déclaration préalable auprès de la Mairie de La Ronde pour réaliser les travaux de mise en place des stores à l'école et au restaurant.

Il demande au Comité Syndical de l'autoriser à déposer une déclaration préalable au nom et pour le compte du SIVOS ST CYR / LA RONDE, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de l'Urbanisme

VU le projet de travaux d'équipement de stores à l'école et au restaurant scolaire

AUTORISE Monsieur le Président à déposer une déclaration préalable au nom et pour le compte du SIVOS ST CYR / LA RONDE, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux sus-visée.

## **7 - GROUPEMENT DE COMMANDES – vérification périodique des systèmes de sécurité incendie, protection incendie et désenfumage - Alarmes**

Monsieur Le Président propose de signer avec la C.D.C. Aunis

Atlantique, une convention constitutive de groupement de commande pour la vérification périodique des systèmes de sécurité incendie, protection incendie, désenfumage et alarmes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le groupement de commandes pour la vérification périodique des systèmes de sécurité incendie, protection incendie, désenfumage et alarmes et autorise Monsieur Le Président à signer la convention avec la CDC Aunis Atlantique.

## **8 - GROUPEMENT DE COMMANDES – Fourniture et livraison de papier -**

Monsieur le Président propose de signer avec la C.D.C. Aunis Atlantique, une convention constitutive de groupement de commande pour la fourniture et la livraison de papier.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de papier et autorise Monsieur le Président à signer la convention avec la CDC Aunis Atlantique.

## **9 - AVENANT AU CONTRAT DE PREVOYANCE COLLECTIVE – MAINTIEN DE SALAIRE -**

Monsieur le Président informe l'assemblée de l'augmentation du taux de cotisation salariale concernant le contrat de prévoyance collective maintien de salaire.

L'avenant du contrat se présente de la façon suivante :

Article 1 : COTISATION

Le paragraphe C des conditions particulières est modifié comme suit :

Le taux de la cotisation est fixé à : 2.21 %.

Le reste du paragraphe est sans changement.

Article 2 : DATE D'EFFET

Le présent avenant prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Toutes les dispositions du contrat non modifiées par un avenant précédent ou par le présent avenant demeurent inchangées.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, autorise celui-ci à signer l'avenant du contrat de prévoyance collective maintien de salaire de la Mutuelle Nationale Territoriale.

## **10 - VIREMENT DE CREDIT N° 2**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des virements de crédit afin de régler la facture MANUTAN COLLECTIVITES concernant l'achat d'un ordinateur et la facture ERCO concernant l'achat de deux chariots au restaurant scolaire.

Selon le tableau suivant :

INVESTISSEMENTS DEPENSES	ARTICLE	OPERATION	MONTANT
Matériel informatique Ecole	2183	161	+ 500.00 €
Matériel et mobilier restaurant scolaire	2184	181	+ 600.00 €
Matériel et mobilier école	2184	151	- 1 100.00 €
TOTAL			0

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, les virements de crédit tels qu'ils sont présentés

### **11 - ADMISSION EN NON VALEUR – Impayés cantine**

Monsieur le Président présente un état de proposition en non valeur établi par le Comptable du Trésor concernant des impayés de cantine qui s'élève à la somme de 254.39 €.

Toutes les démarches nécessaires pour le paiement des sommes dues ont été effectuées mais se sont révélées infructueuses, les redevables étant insolvable.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte d'inscrire cette somme au chapitre 65, compte 6541, au budget 2018 et autorise Monsieur le Président à établir un mandat de ce montant.

### **12 - Adhésion à la mission optionnelle de remplacement et de renfort du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime**

Monsieur le Président fait part des missions optionnelles développées par le Centre de Gestion et la possibilité pour les collectivités d'y faire appel en tant que besoin.

Il indique que dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (en contrats) telle que prévu à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Il déclare qu'une convention précisant les tâches confiées à l'agent, la durée de la mission et le remboursement de la mise à disposition est conclue entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Président à faire appel en tant que besoin au service de remplacement et de renfort et à signer la convention de mise à disposition.

### **13 - RENOUELEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que pour le bon fonctionnement du parc informatique de l'école, il convient de renouveler le contrat de maintenance pour l'année scolaire 2018/2019 avec l'entreprise ASF'IN.

Le devis est prévu pour un forfait annuel de 10 heures d'assistance et dépannage informatique pour un montant de 375.00 € TTC.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer le devis.

## **Questions diverses**

### **Modification des horaires de l'accueil périscolaire**

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors des réunions de rentrée, la demande a été faite par quelques familles concernant l'avancement de l'heure d'ouverture de l'accueil périscolaire à 7 h au lieu de 7h15.

Une enquête a été faite par les représentants des parents d'élèves.

Il y a eu 64 retours sur 113 familles dont 34 familles non intéressées et 9 familles pourraient être intéressées.

Une estimation du surcoût pour le SIVOS a été demandée à Madame Fleur LOIZEAU, Directrice du Centre de Loisirs et s'élève à 450.00 € pour une année entière.

Avant de prendre une décision, il est demandé aux familles intéressées de se rapprocher de la secrétaire du SIVOS avant les vacances de Noël.

### **Mesures de bruit dans le restaurant scolaire**

Monsieur Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du document unique Madame Marion BŒUF, Conseillère Prévention auprès de la CDC AUNIS ATLANTIQUE, a proposé au SIVOS de réaliser des mesures de bruit notamment dans les restaurants scolaires. Cette étude a eu lieu le 21 juin 2018. La moyenne est de 79 Db.

Concernant les solutions envisageables pour réduire le bruit évoquées :

- TECHNIQUE (traitement acoustique des locaux)

Le but de la technique est d'absorber le bruit en traitant simultanément le sol, les murs et le plafond ou l'un des trois. Dans notre cas le sol en carrelage, les parois vitrées et le plafond « cathédrale » sont des facteurs d'amplification du bruit. Aucun des matériaux n'absorbe les ondes sonores et l'architecture du plafond crée une caisse de résonance.

Il semble, néanmoins, peu envisageable de traiter les trois paramètres. Une étude sur les solutions pouvant être mises en place sur le plafond paraîtrait intéressante.

- ORGANISATIONNELLE

Lors de l'observation l'agent ATSEM a à sa charge les enfants de sa classe toute la journée y compris sur le temps du repas. Un mode d'organisation avec alternance du personnel encadrant sur la pause méridienne permettrait peut-être de mieux canaliser les enfants et ainsi de réduire le bruit à la source.

Au-delà de la problématique « bruit » cela pourrait aussi permettre de diminuer la charge physique et mentale de l'ATSEM ayant à sa charge les plus petits.

Limiter les temps d'attente en préparant systématiquement les desserts en amont (épluchage des fruits)

Revoir l'organisation de la salle, notamment le coin des plus petits pour essayer d'avoir plus d'espace entre les tables. Les enfants ont tendance à jouer d'une table à l'autre ce qui est une source de bruit non négligeable. Former les agents à l'encadrement des enfants sur les temps de repas. Le CNFPT propose une formation dans son offre de formations territorialisées : « L'accompagnement éducatif pendant le temps du repas ».

- PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Cette solution semble difficilement envisageable et ne peut être envisagée qu'en dernier recours. Il s'agirait alors de proposer aux agents des systèmes de protection contre le bruit (bouchons).

Formation SST

5 agents sont inscrits à la formation SST (Formation de Sauveteur Secouriste du Travail) organisée par la CDC. Le Coût de la formation est de 100 € par agent.

Ecole

Une baisse des effectifs pour la rentrée scolaire 2019/2020 laisse envisager la fermeture d'une classe. La réponse officielle de l'académie sera donnée au mois de février 2019.

Noël des agents

Le Noël des agents est reconduit aux mêmes conditions que les années précédentes et aura lieu le mardi 18 décembre 2018 au restaurant scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 15.

Le présent P. V. sera affiché à l'école et un exemplaire sera remis à la directrice de l'école.

La prochaine réunion du comité syndical sera fixée ultérieurement.



Le Président,  
Patrice PACREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Patrice Pacreau", written over the printed name.